

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 01 JUILLET 2021

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Nadine SANTUNE, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Philippe BONTEMPS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Gérard DELANEF, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Claude GROS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Didier BÉRANGER par Gérard DELANEF, Jean-Pierre LEBOEUF par Philippe BONTEMPS, Denis MESSIO par Éric FOURDRINIER,

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE.

Suppléants présents sans voix délibérative : Messieurs Patrick BOUCHER et Arnaud LUISIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021**

Le compte-rendu du 25 mars 2021 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

- 1. Compte rendu 2020 de concession**

Après avoir entendu la présentation du rapport annuel de concession de l'année 2020, (annexe1) le CRAC n'appelant pas d'observation particulière, les membres prennent acte du compte rendu 2020 de concession.

- 2. Participation du SEZEO aux travaux d'électrification rurale et d'éclairage public**

Le Président précise que les commissions électrification rurale et éclairage public ont travaillé à l'ajustement des conditions d'intervention financières du SEZEO aux travaux.

Le rapport du travail mené par les commissions et les ajustements proposés sont présentés en séance.

Monsieur le Président propose à la délibération les changements suivants :

- **Électrification rurale – réseau basse tension :**
 - **Enfouissement de fils nus** n'entrant pas dans le champ du renforcement ou du renouvellement du réseau => prise en charge à **100 %** par le SEZEO (au lieu de 50 %)
 - **Enfouissement esthétique** => prise en charge à **65 %** par le SEZEO (au lieu de 50 %)
 - Sollicitation du concessionnaire pour un échange actif des données relatives au réseau (besoin de renforcement et fils nus)
 - Enclenchement des négociations pour une majoration de l'enveloppe dite article 8 – amélioration esthétique des réseaux.
- **Éclairage public – pour les communes ayant transféré la compétence**
 - Prise en compte de l'intégralité des coûts de l'EP dans l'assiette
 - Financement intégral de la suppression des sources mercures et des mâts boules quelle que soit la date d'adhésion de la commune considérant l'intérêt énergétique associé
 - Rénovation de l'éclairage public (matériel + 15 ans) : financé à 80 % par le SEZEO si le dossier fait l'objet d'une subvention du département sinon 70 %.

- Enfouissement : 65 % (permet d'aligner les taux ER et EP)
 - Prise en compte des projecteurs de mise en valeur de monument s'ils ne sont pas encastrés et qu'ils sont accessibles à partir de la voie publique
 - En cas de subvention obtenue pour les 2 réseaux (EP et TEL), répartition au prorata du montant effectif des travaux réalisés
 - Le SEZEO conserve intégralement la part de subvention affecté à l'éclairage public
- NB : ces modalités d'application font l'objet d'une modification du règlement de service qui devra être approuvé en commune*

- **Date d'application** : date de démarrage des travaux indiqué sur l'ordre de service à compter du 1^{er} janvier 2021

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur le Président explique que de nouveaux chantiers sont venus s'ajouter depuis le vote du BP 2021 et nécessitent des modulations budgétaires.

En outre il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'application des nouveaux taux de financement des travaux démarrés en 2021.

Il est proposé aux membres d'adopter la version n°1 de la décision modificative n°1/2021 (année 3).

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Rapport de Gestion de la SEM OISE ENERGIES RENOUVELABLES

Après avoir entendu le rapport de gestion de l'année 2020 de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES, le rapport n'appelant pas d'observation particulière, les membres prennent actes du rapport de gestion 2020.

5. Subvention pour l'équipement du territoire en stations de Gaz Naturel pour Véhicule Compressé (GNV)

OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES s'est associée à EVERGAZ dans une société commune dénommée Mobilités Vertes de l'Oise pour le déploiement de 4 à 6 stations bioGNV – GNV.

L'objectif étant de favoriser une offre de mobilité propre alternative au véhicule électrique en proposant un maillage du territoire.

Cette technologie est avant tout destinée au secteur du transport-logistique, du transport des personnes, des bennes à ordures et des engins de BTP ou agricoles.

Cette action profitera directement au territoire en terme de transition énergétique, de qualité de vie des habitants et des conducteurs de ces engins (moins de pollution, moins de bruit, moins de vibration) et apportera aux entreprises locales une solution pour réduire leur impact sur l'environnement, critère en développement dans les appels d'offres publics comme privés.

La Région des Hauts de France ne subventionne pas ce type de projet.

Un dossier va être présenté au FEDER (Fonds européens) mais à ce stade sans certitude d'obtention de financement public.

Considérant que les statuts prévoient l'intervention du SEZEO dans toutes actions liées aux bioGNV-GNV et que l'opération est justifiée par un intérêt général,

Considérant qu'il existe une véritable carence de l'initiative privée dans ce domaine et que l'absence du concours du secteur public représente un frein au développement du GNV-bioGNV du territoire,

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention à la société Mobilités Vertes de l'Oise selon les conditions suivantes et de l'autoriser à signer la convention correspondante :

- L'objet est de procéder à un maillage d'au moins 4 stations bioGNV / GNV mises en service sur le territoire de l'Est de l'Oise dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de signature de la convention de versement
- La subvention d'un montant maximum de 140 000 € sera versée à hauteur de 15 % de la dépense subventionnable retenue correspondant aux travaux de process gaz, de génie civil et aux travaux de voirie et réseaux divers **de la première station**. Ces coûts sont estimés à 977 000 €. Les frais de développement de projets, d'études etc... sont exclus de l'assiette subventionnable
- Un premier acompte de subvention de 30 % sera débloqué au démarrage effectif des travaux de la première station.
- Un deuxième acompte de 30 % sera versé sur présentation de justificatifs de dépenses à hauteur de 60 % de la dépense subventionnable.
- Un troisième acompte de 30 % sera versé sur présentation de justificatifs de dépenses à hauteur de 90 % de la dépense subventionnable.
- Le solde (10 %) sera versé au bénéficiaire au démarrage effectif des travaux de la quatrième station.
- La convention sera résiliée de plein droit en cas de non-respect des engagements contractuel du bénéficiaire ou en cas de faillite, liquidation judiciaire ou insolvabilité notoire

Il précise que la subvention fera l'objet d'un amortissement comptable d'une durée de 5 ans.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Recrutement d'un.e apprenti.e

Monsieur le Président indique à l'ensemble des élus qu'une procédure de recrutement d'un.e Gestionnaire comptable et budgétaire a été lancée début janvier à la suite de la création de l'emploi correspondant au dernier trimestre 2020.

L'offre d'emploi a été diffusée sur de multiples supports, une quinzaine d'entretiens a été mené. Quatre personnes ont présenté un profil correspondant aux attentes du poste mais aucune d'elles n'a finalement donné suite pour des raisons diverses (indécision, appréhension de la difficulté du poste, perte de salaire trop importante pour une personne venant du secteur privé)

En outre seulement 2 candidatures ont été présentées par des fonctionnaires territoriaux expérimentés.

Le CDG60 a également été sollicité mais il s'avère que les métiers de la comptabilité dans le secteur public sont en tension et qu'ils ne disposent pas de ce genre de profil.

Par conséquent il est envisagé de recruter dès septembre 2021 un alternant en contrat d'apprentissage.

Deux possibilités sont envisagées :

- Dans le cadre d'un BTS Comptabilité Gestion (centre de formation Proméo Compiègne)
 - o Durée de 2 ans
 - o Recrutement niveau bac

- 1 semaine sur 2 en entreprise
- Majoration de la rémunération de 20 points pour préparation d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat
- coût estimé pour l'employeur : 12 000 € la 1^{ère} année, 13 500 € la 2^{ème} année (un apprenti 19 ans - exonération de cotisation comprise)
- Dans le cadre d'une licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière (centre de formation ESC Compiègne en partenariat avec le CNAM)
 - Durée d'un an
 - Recrutement niveau DUT GEA Finance Comptabilité ou BTS Comptabilité Gestion
 - 3 semaines en entreprise – 1 semaine en formation
 - Majoration de la rémunération de 20 points pour préparation d'un diplôme de niveau supérieur au baccalauréat
 - coût estimé pour l'employeur : 13 500 € (un apprenti 20 ans - exonération de cotisation comprise)

Monsieur le Président demande aux membres de délibérer pour :

- recruter un.e apprenti.e à compter de septembre 2021
- laisser le choix au Président entre les deux diplômes préparés selon le profil et la motivation du candidat pressenti
- autoriser l'accès au CNAS à l'apprenti recruté
- s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Contrat groupe « Assurance statutaire » du CDG 60

Le centre de gestion de l'Oise est en train de finaliser la procédure de renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2025.

Le Président informe l'Assemblée que le taux du CDG60 a été communiqué le 28 juin 2021 pour une signature de contrat au 01/07/2021.

Le Centre de Gestion de l'Oise propose un taux de 7,99 % pour les agents affiliés à la CNRACL et un taux de 1,40 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC. En voyant le taux augmenter comparé à l'année dernière, le SEZEO a demandé une autre proposition auprès de Groupama (CIGAC).

Groupama propose un contrat à 5% pour les agents qui affiliés à la CNRACL et à 1,10% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC pour des garanties équivalentes.

Monsieur le Président propose de ne plus adhérer au contrat groupe du CDG60 et d'accepter la proposition de CIGAC.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

8. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le thème national du contrôle de la paie 2021 fixé par la DGFIP concerne les IHTS. Le comptable public attire donc l'attention des collectivités pour qu'elles mettent en conformité leurs délibérations.

Le Président propose de délibérer pour permettre, quand l'intérêt du service l'exige, la rémunération des heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service pour les emplois suivants :

| | Emploi | Catégorie | Pourvu |
|-------------------------------|--------------------------------------|------------------|---------------|
| Filière administrative | Assistant administratif | C | OUI |
| | Gestionnaire administratif | C ou B | NON |
| | Gestionnaire comptable et budgétaire | C ou B | NON |

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

9. Décisions du Président

Transfert de compétence EP :

- Orvillers Sorel
- Béthisy st Pierre
- Sacy le Petit
- Moyvillers

Convention de mandat :

- Ravenel : rue de l'église
- Monceaux : rue René Lejeune
- Bazicourt : route de Compiègne
- Armancourt : rue des Matinoix
- Sacy le petit : rue de la Motte
- Jonquières : rue de la Clef des Champs T1
- Béthisy st Martin : rue Gérard de Sérroux tranche 1
- Béthisy st Martin : rue Gérard de Sérroux tranche 2
- Jonquières : rue de la Clef des Champs tranche 2
- Villers st Frambourg : route d'ognon et RD932a
- Ivors : ruelle du Château
- Orrouy : rue de Montlerville
- Jonquières : rue de la clef des champs tranche 3
- Coivrel : grande rue

Conventions financières :

- Longueil ste marie : rue des Jonquilles, de flandre et des vignes
- Maignelay-Montigny : ensemble de la commune
- Houdancourt : grande rue
- Montlognon : sente du marais, chemin des marais et route de fontaine
- Thury en valois : ensemble de la commune
- Lassigny : rue des senteurs et de la Tour Roland
- Rully : Grande rue
- Erquery : diverses rues et armoires EP
- Bailleval : rue du clos de saveuse et de la cavée du Gatinoix

- Orvillers sorel : ensemble du village
- Choisy au bac : ensemble du village
- Montmacq : rue Joffre
- Tricot : ensemble de la commune
- Montmacq : rue Joffre entre le 52 et le 112
- Biermont : ensemble de la commune
- Campagne : ensemble du village
- Bailleval : ensemble du village
- Golancourt : rue verte, Rochineuse et de Collezy

10. Informations et questions diverses.

Le Président,
O. FERREIRA

